



Dossier de candidature 2024

L'envoi du dossier de candidature **ne constitue pas une inscription** au Marché de Noël **mais une demande de participation.**

Toute **demande** est **soumise à sélection**. Le **refus** d'une demande d'admission **ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts** notamment.

La participation à de précédentes éditions ne crée, en faveur de l'exposant, aucun droit de non concurrence.

L'organisateur n'est pas tenu de motiver le refus d'une candidature.

Clôture des inscriptions le LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

Une **réponse** vous sera adressée, dans la mesure du possible, **courant de semaine 40**

Documents à retourner (malgré leur envoi les années précédentes).

- Le formulaire de candidature (complété et signé)
- La charte d'engagement (datée et signée)
- L'attestation sur l'honneur (ci-jointe) pour les exposants NON déclarés uniquement
- Un justificatif de statut : Kbis, auto-entrepreneur (pour les exposants déclarés)
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou copie du passeport
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public
- 2 ou 3 photos de présentation de votre stand et/ou produits.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

Pour toutes demandes de renseignements :

✉ evenementiel@champagnole.com

☎ 03 84 53 01 06 ou 03 84 52 73 94



Informations

Le **Marché de Noël** de Champagnole se tiendra à L'Oppidum de Champagnole, **le dimanche 8 décembre 2024**. Ouverture gratuite au public de **10H à 18H**.

■ Accueil des exposants

L'accueil se fera **à partir de 8H**. Un parking pour vos véhicules est attenant au bâtiment.

■ Tarifs

3 tarifs selon la dimension du stand :

- 2 mètres = 20 €
- 4 mètres = 40 €
- 6 mètres = 60 €

Règlement par chèque uniquement.

■ Emplacement

Chaque emplacement est doté de 2 chaises et table(s).

Des tableaux électriques seront à mis à disposition dans la salle. Prévoir des rallonges et un petit éclairage pour votre stand (ambiance semi-nocturne à l'intérieur).



Formulaire de candidature

Raison Sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Descriptif des articles proposés à la vente (joindre 2 ou 3 photos) :

.....
.....

Exposant déclaré :

N° Siret :

Exposant NON déclaré :

N° de la carte d'identité ou passeport :

Délivré(e) le : par :

*Conformément aux textes de loi en vigueur autorisant des exposants non déclarés (particuliers) à un maximum de 2 ventes au déballage par an, **merci de nous retourner signée l'attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (document ci-joint).***

Choix du stand :

2 mètres, 20 €

4 mètres, 40 €

6 mètres, 60 €

Règlement par chèque **UNIQUEMENT** à l'ordre du Trésor Public

Date :

Signature :



Attestation sur l'honneur d'un particulier de non-participation à 2 autres ventes au déballage

Vente au déballage organisée par la Ville de Champagnole
le Dimanche 8 décembre 2024 à L'Oppidum

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)né(e) le
à et domicilié(e)
.....
participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé, dans l'année, à aucune autre vente de même nature.
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à.....
le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels.

Fait à, le

Signature :



Charte d'engagement

1/ CONDITIONS REQUISES POUR PARTICIPER

Cette charte vise à garantir aux consommateurs que les produits qui leur sont proposés sur ce marché proviennent directement et exclusivement des producteurs-artisans-créateurs eux-mêmes.

Nous n'acceptons pas :

- La revente de produits dérivés.
- Les stands de restauration à manger sur place y compris barbes à papa, confiseries diverses à l'intérieur de L'Oppidum. Les commerçants de type fêtes foraines et les marchands de ballons
- La brocante.
- Le commerce de produits exotiques : africain, asiatiques, sud-américain, etc.

Nous n'acceptons pas pour les exposants présents :

- Qu'ils fassent la publicité sous quelques formes que ce soit pour des sociétés ou organismes non-exposants.
- Qu'ils présentent d'autres produits que ceux énumérés dans leur formulaire d'inscription. Qu'ils sous-louent ou cèdent tout ou partie de l'emplacement attribué sauf avec l'accord des organisateurs.

2/ CANDIDATURES

Pour faire acte de candidature au Marché de Noël, le dossier envoyé au service communication/événementiel de la ville doit être COMPLET :

- Le formulaire de candidature (complété et signé)
- La charte d'engagement (datée et signée)
- L'attestation sur l'honneur (ci-jointe) pour les exposants NON déclarés uniquement
- Le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public
- Un justificatif de statut : Kbis, auto-entrepreneur... (pour les exposants déclarés)
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou copie du passeport
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- 2 ou 3 photos de présentation de votre stand et/ou produits.

- Avoir déjà participé à des marchés ne constitue pas un critère de sélection.
- L'exposant est tenu de respecter les dimensions de son stand préparé à son attention.
- Les débordements seront contrôlés par le Policier Municipal ou une personne qualifiée.

Seuls les organisateurs, après examen, sont habilités à retenir ou à ne pas retenir les candidatures.

Les inscriptions seront closes le LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024.

Retour du dossier :

- Courrier : Mairie de Champagnole – Service Événementiel Communication
Place Charles-de-Gaulle – 3 septembre
BP 90109
39302 CHAMPAGNOLE CEDEX
- Mail : evenementiel@champagnole.com

3/ TARIFS

- Les tarifs pour le marché 2023 sont fixés à 10 € mètre linéaire, trois choix sont possibles : 2m, 4m ou 6m.
- L'inscription deviendra définitive dès réception du paiement.
- Ce tarif ne comprend pas la structure de l'étalage, les accessoires ou les décorations.

En cas d'annulation de la part de l'organisateur, le règlement sera renvoyé à l'exposant. **Dans le cas où la candidature ne soit pas retenue, le règlement ne sera retourné à l'exposant que s'il en fait la demande.**

4/ Contrat d'engagement de l'exposant

Afin d'éviter tout malentendu, les candidatures et les conditions du marché sont régies par un formulaire de candidature pour servir ce que de droit en application de la charte. Le bulletin devra être accompagné du règlement par chèque de la somme demandée.

5/ Accueil, horaires et emplacement

Le marché se tiendra de **10h à 18h le dimanche 8 décembre 2024**. L'installation des stands aura lieu de **8h à 10h**.

L'emplacement est attribué par les organisateurs, il vous sera indiqué à votre arrivée. Le nombre est limité et est déterminé chaque année par les organisateurs. **L'exposant ne peut pas en choisir un autre.**

L'espace attribué devra être laissé propre et les exposants s'engagent à ramener leurs déchets.

6/ Assurance et garanties

L'exposant expose à ses risques et périls en cas de vol, dégradation, intempéries ou autres. Une assurance complémentaire pour ses objets de valeurs reste à la charge de l'exposant.

En aucun cas, les marchandises et le matériel exposés ne sont couverts par l'assurance de la mairie.

7/ Respect des conditions

Le Policier Municipal ou une personne qualifiée, sera la seule personne habilitée à donner l'autorisation d'installation. Elle sera chargée de faire respecter les articles de cette charte.

J'atteste avoir pris connaissance des modalités de cette charte d'engagement.

Date :

Signature :